

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 05 février 2021

L'an Deux Mil vingt et un,
Et le onze février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au vu du contexte particulier de gestion de la crise sanitaire, dans la salle polyvalente, à huis clos sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Yannick COITE – Catherine BILLAUD – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT – Fanny VACHON – André AUROUX – Julien DELUDET – Paméla ETIENNE – Thierry FANAUD – Martine GACON – Sabine LEVASSEUR

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sandrine BOUNAB à Paméla ETIENNE – Loïc MORDAN à Stéphane PITAVY

Secrétaire de séance : Martine GACON

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Charte d'engagement pour la Convention Territoriale Globale (CTG),

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 - LOTISSEMENT LA SOURCE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte de gestion 2020 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	7 330.68€
	Réalisé :	7 330.68€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	7 330.68€
	Réalisé :	7 330.68€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	91 252.05€
	Réalisé :	89 997.38€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	91 252.05€
	Réalisé :	89 997.38€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00€
Fonctionnement :	0.00€
Résultat global :	0.00€

3 - LOTISSEMENT DES ROSSIGNOLS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte de gestion 2020 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé :	34 867.74€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 34 867.74€
Fonctionnement :	0.00
Résultat global :	-34 867.74€

4 - LOTISSEMENT DU PRÉ CADET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte de gestion 2020 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	9 028.44€
	Réalisé :	9 028.44€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	9 028.44€
	Réalisé :	9 028.44€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	9 028.44€
	Réalisé :	9 028.44€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	9 028.44€
	Réalisé :	9 028.44€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00€
Fonctionnement :	0.00€
Résultat global :	0.00€

5 - COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte de gestion 2020 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 203 815.20€
	Réalisé :	539 467.39€
	Reste à réaliser :	657 681.91€

Recettes	Prévus :	1 203 815.20€
	Réalisé :	320 175.97€
	Reste à réaliser :	575 008.12€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 151 801.64€
	Réalisé:	657 211.40€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	1 151 801.64€
	Réalisé:	1 210 503.77€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-219 291.42€
Fonctionnement :	553 292.37€
Résultat global :	334 000.95€

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	264 276.10€
- un excédent reporté de :	289 016.27€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 553 292.37€

- un déficit d'investissement de :	219 291.42€
- un déficit des restes à réaliser de :	82 673.79€

Soit un besoin de financement de : 301 965.21€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 :	553 292.37€
Affectation Complémentaire en réserve (1068)	301 965.21€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	251 327.16€
Résultat d'investissement reporté (001) :	DÉFICIT 219 291.42€

6 – DEMANDE DE SUBVENTIONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET RÉGION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTAGE DE LA MAM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération D2021-009 du 19 janvier 2021, d'aménager l'étage de la MAM située rue de l'Église et de confier la maîtrise d'œuvre à l'architecte Jean-François BRUN. Il propose de modifier légèrement le projet et de créer 2 gîtes à la place d'un gîte et d'un logement.

Ce projet peut être financé par le Conseil Départemental de l'Allier à hauteur de 30% et par la Région pour un montant de 75 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** le nouveau projet d'aménagement de l'étage de la MAM constitué de 2 gîtes.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ Du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti d'un montant de 56 528,00€,

↳ Du **Conseil Régional** d'un montant de 75 000,00€.

- S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget 2021,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.
- VALIDE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants HT	Taux
Travaux	169 200,00 €	Conseil Départemental de l'Allier	56 528,00 €	30%
Maîtrise d'œuvre	15 228,00 €	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	75 000,00 €	39,80%
Frais annexes	4 000,00 €	Autofinancement	56 900,00 €	30,20
TOTAL	188 428,00 €	TOTAL	188 428,00 €	100%

7 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RD745

Monsieur le Maire explique qu'une consultation des entreprises a été lancée dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée pour l'aménagement de la RD 745. Ce marché est réparti en 2 lots.

Suite à une phase de négociation, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 février 2021 pour le choix des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le choix des entreprises proposé par la Commission d'Appel d'offres, présenté ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1 – Terrassement, voirie et traitements de sols (sans VE)	LA COLAS	294 642,40 €
2 – Espaces verts et mobilier (avec VE)	SMPB	74 151,04 €
	TOTAL	368 793,44 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à leur exécution.

8 – PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 745

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement voté le 20.10.2020 (D 2020-088) concernant l'aménagement de la RD745.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la modification du plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants HT	Taux
Travaux	368 793,44 €	LEADER	65 000,00 €	15,45%
		DETR (Contrat de Ruralité Etat)	70 606,00 €	16,78%
Maîtrise d'œuvre	29 900,00 €	Conseil Départemental de l'Allier	90 000,00 €	21,39%
		Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	85 000,00 €	20,20%
Frais annexes	22 000,00 €	Amendes de Police	20 781,00 €	4,94%
		Autofinancement	89 306,44 € €	21,24%
TOTAL	420 693,44 €	TOTAL	420 693,44 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ De l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) d'un montant de 70 606€,

↳ Du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Dispositif de l'Aménagement d'espaces extérieurs publics d'un montant de 90 000,00€,

↳ **Leader** d'un montant de 65 000,00€ au titre du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

↳ Du **Conseil Régional** d'un montant de 85 000,00€ au titre du Bonus relance,

↳ Du **Conseil Départemental** d'un montant de 20 781,00€ au titre des amendes de police en matière de sécurité routière.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au Budget 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

9 – CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire explique que les eaux pluviales non collectées sur la RD151 à hauteur du lieu-dit Boisdijoux, route de Beaumont vont être traitées par un réseau unitaire le long de la chaussée. En effet, ces eaux pluviales vont du domaine public dans des bâtiments privés et entraînent des nuisances d'infiltration.

Les eaux de pluie ainsi collectées seront déversées dans un collecteur existant situé sur une parcelle privée AB 86.

Il est nécessaire de signer une convention d'autorisation de déversement des eaux pluviales avec le propriétaire de la parcelle AB 86.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la convention d'autorisation de déversement des eaux pluviales sur la parcelle AB 86,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

10 – CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée par délibération D2020-079 du 09 septembre 2020 dans la démarche relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Il est nécessaire à présent de signer une charte d'engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** la charte d'engagement relative à la Convention Territoriale Globale (CTG),
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette charte et tous les documents qui s'y rattachent.

11 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES